LA GAZETTE de
MILLERY
N° 9 - DÉCEMBRE 2016 BULLETIN MUNICIPAL www.millery21.fr

LE MOT DU MAIRE

Madame, Monsieur, chers concitoyens.

A l'aube de la nouvelle année 2017, j'ai plaisir à vous adresser la Gazette de Millery dans sa neuvième édition.
L'année écoulée a permis la concrétisation de nombreux projets ; d'autres demandent encore du temps et de la ténacité pour être menés à bien.
Reste que cette année 2016 a vu de nombreuses contre réformes tant sociales que politiques et la menace d'attentats terroristes perdurer.
Je souhaite la bienvenue aux nouveaux Milléréens qui participent, par leur installation, à la vitalité de notre commune.
Après dix années en tant que premier magistrat de la commune, je garde toujours en moi le même désir de vous servir, de m'investir avec l'équipe municipale qui m'entoure pour encore et toujours améliorer notre cadre et nos conditions de vie dans notre bel Auxois.
Aussi, je vous souhaite une agréable lecture de la présente gazette et vous adresse mes meilleurs vœux pour 2017.
Je terminerai mon propos liminaire en reprenant à mon compte ces mots de Jules Renard :
« C'est bon de ne pas regarder à la dépense de son énergie ! ».

Jacky Lüdi

SOMMAIRE

Travaux, aménagements et réalisations 2016	P. 2
Fêtes et manifestations	P. 3
Principaux travaux et réalisations à venir	P. 3
État civil 2015-2016	P. 3
Divers	P. 4-5
Méga-décharge : Dernière ligne droite avant la fermeture ?	P. 6-7
Un peu d'histoire	P. 8

INFORMATIONS MAIRIE

Madame Corinne LEROY, secrétaire de mairie, vous accueille les lundis de 14 h à 17 h et les jeudis de 14 h à 18 h.
La ligne téléphonique de la mairie : 03 80 97 26 54 est reliée à un répondeur-enregistreur.

Vous pouvez nous écrire à l'adresse courriel de la mairie : mairie.millery21@orange.fr.

Le site internet communal www.millery21.fr régulièrement mis à jour fourmille d'informations : convocations et comptes-rendus des conseils municipaux, arrêtés municipaux, préfectoraux, dossiers d'actualité, liens vers diverses démarches administratives ...

TRAVAUX, AMÉNAGEMENTS ET RÉALISATIONS 2016

Travaux de voirie 2016 subventionnés

- Au hameau de Millery, chemin des Écrynières : réfection d'une partie de la chaussée, pose de caniveaux béton et regard pour un montant HT de 13 750 €.
- Au hameau de Collonges : VC n° 2 : reprise partielle de structure pour un montant HT de 4 136,53 €.

Soit un montant total de 17 886,53 € HT subventionné à hauteur de 30 % par le Conseil départemental.

- Au hameau de Millery : aménagement de sécurité pour accès autocar entre la VC n° 206 et la VC n° 201, réfection de chaussée, accotements et trottoirs et collecte des eaux pluviales pour un montant HT de 24 740 € subventionné à hauteur de 55 % (30 % par le Conseil départemental et 25 % au titre des amendes de police).

L'ensemble de ces travaux a été réalisé par l'entreprise Mollard.

Chemin des Écrynières à Millery

Millery : carrefour entre VC n° 206 et VC n° 201

Au hameau de Collonges

Travaux de voirie 2016 sur fonds propres

Travaux réalisés par l'entreprise Renevier Terrassement

- Cimetière de Millery : terrassement, fourniture et mise en place de concassé, fourniture et mise en place de caniveaux CC1 pour un montant TTC de 1 626 €.
- Lotissement de Pont-de-Chevigny : terrassement de trottoir, fourniture et pose de concassé, reprise de bordures et bicouche sur trottoir pour un montant TTC de 1 860 €.

Divers travaux 2016 sur fonds propres

Entreprise Mollard : réalisation de dalles béton pour les abribus de Chevigny et Millery.
Entreprise DosReis : reprise du portail haut du cimetière après élargissement, réfection de la peinture du portail et du portillon.
SARL François Lüdi : fabrication et pose d'un abribus à Millery, modèle 2 pans, couverture en tuiles plates.

Au lotissement de Pont-de-Chevigny

Fabrication et pose d'un abribus à Millery

Travaux d'accessiblité handicap à l'église

Décision a été prise de se conformer à la législation et d'entreprendre des travaux d'accessibilité handicap à l'église étant entendu que des demandes de subventions ont été effectuées auprès de la Sous-Préfecture et du Conseil départemental. Le montant des travaux est estimé à 7 341,43 TTC.

Travaux des agents verts

- Élargissement de l'entrée haute du cimetière et mise en valeur de l'ancien colombarium.
- Déplacement de l'abribus de Chevigny.
- Installation de balises de virage sur la VC n° 9.
- Tonte régulière des espaces verts, taille d'arbres et arbustes, arrosages, nettoyage des ponts, peinture au sol des passages-piétons et cédez le passage, entretien régulier du cimetière, mise en compost des déchets verts, réalisation de saignées pour l'écoulement des eaux, curage des regards...

Balises de virage sur la VC n° 9

FÊTES ET MANIFESTATIONS 2016

Les voeux du Maire et le partage de la traditionnelle galette se sont déroulés le 17 janvier dans une salle comble.
Les cérémonies commémoratives des 8 mai et 11 novembre ont fait l'objet d'une participation importante de la population.
La célébration de la Fête nationale a remporté un grand succès tant par son repas savoureux que par ses jeux pour petits et grands.
Festival ex-VOO du 4 juin au 16 septembre 2016.
La 9e édition du vide-greniers de l'ASPA à Charentois a de nouveau rencontré un vif succès le dimanche 28 août.

La cérémonie des voeux en 2016

Le repas des Aînés en 2016

À l'occasion du Téléthon, les élus avec le soutien de membres du Moto-Cross du Télégraphe, ont accueilli plus de 100 quadeurs et proposé café, vin chaud et autre pâtisserie. La recette a été remise au représentant du Téléthon par le président du MCT.
Le repas des aîné(e)s s'est tenu le 21 décembre au restaurant « Le Chalet du Lac » à Pont-et-Massène où un délicieux déjeuner a été partagé dans une chaleureuse ambiance.
Un colis gourmand a été remis aux personnes l'ayant souhaité. La société de chasse de Millery participe financièrement à ces deux actions.
Le TRAIL du Vieux Semur organisé par la Pédale semuroise a traversé Charentois le 16 janvier 2016.

PRINCIPAUX TRAVAUX/RÉALISATIONS À VENIR

Travaux de voirie 2017 prévisionnels

- Au hameau de Millery : VC n° 201, chemin des Écrynières, consistant en la réfection d'une partie de la chaussée en béton bétumineux, pose de caniveaux béton, revêtement d'accotements pour un montant HT de 10 057 €.
- Au hameau de Collonges : VC n° 2, rue de Semur,consistant en une reprise partielle de structure pour un montant HT de 5 540 €.
- Au hameau de Chevigny : VC n° 9 consistant en une reprise de structure pour un montant HT de 9 532 €.
- VC n° 206, entre la RD1 et la RD 980 : enduits bicouche pour un montant HT de 10 732 €.
- VC n° 9 consistant en un aménagement de sécurité ; élargissement de la VC n° 9 au carrefour avec la RD 980, réfection de chaussée, réfection accotements et collecte des eaux pluviales pour un montant HT de 11 225 €.
- Déplacement des panneaux d'entrée d'agglomération à Pont-de-Chevigny.
- Renouvellement de panneaux de sécurité routière.
- Acquisition de numéros d'habitation et de panneaux de rue.
- Mise en sens unique du chemin des Écrynières après mise en sécurité du carrefour avec la RD1.
- Réalisation de l'accès handicap à l'église.
- Poursuite de la procédure de recensement des concessions au cimetière.
- Début des travaux de réhabilitation de la maison « brique-pierre » dans le cadre de l'opération Ecovillages.
- Curage de fossés, mise en sécurité accès au pont de Charentois……
- Prise de contact avec le SIAEPA pour réfection de la partie du chemin de Cras lui appartenant.

Lancement de la réhabilitation de la maison brique-pierre

ÉTAT CIVIL

Naissances. - Cloé Demongeot, Millery, le 16 octobre 2016.
Mariage. - Marie Rémond et Philippe Perrier le 25 juin 2016.
Décès. - Ginette Tholé, Chevigny, le 18 septembre 2016. Patricia Lebihan, Chevigny, le 30 octobre 2016. Adrien Quignard, Chevigny, le 23 novembre 2016. Philippe Perrier, Pont-de-Chevigny, le 3 décembre 2016.

AU FIL DES DOSSIERS...

Finances

La réunion de la Commission communale des Impôts directs n'a pu se tenir faute de quorum. Aussi, les valeurs locatives ont-elles été arrêtées par l'administration fiscale.

Séance du conseil municipal en date du 1er avril 2016

Le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés à l'unanimité. Le budget primitif 2016 qui s'établit de la manière suivante a été voté à l'unanimité.

- Fonctionnement : recettes : 276 106 €
  dépenses : 276 106 €
- Investissement : recettes : 346 033 €
  dépenses : 346 033 €

Soit un budget total de 622 139 €

- Vote du taux des 4 taxes : augmentation du taux de la taxe d'habitation et de celui sur le foncier bâti de + 1.5%
  Soit : Taxe d'habitation : 13 %
  Taxe sur le foncier bâti : 8,69 %
  Taxe sur le foncier non bâti : 20.62 %
  Cotisation Foncière des Entreprises : 15.68 %

Don du sang. - Attribution d'un don à l'amicale du don du sang de Semur-en-Auxois.

Agents verts. - Participation aux frais kilométriques des agents verts qui ne bénéficient plus de bons d'achat de carburant.

Matériel. - Acquisition d'une tondeuse autoportée de marque ISEKI type SXG 216 auprès de l'entreprise « EQUIPE SERVICES » à Semur-en-Auxois pour un montant TTC de 8 988 €.

Colombarium. - Achat et pose d'un colombarium en granit rose clarté de fabrication française comprenant 4 cases avec porte pour un montant TTC de 3 752,80 € auprès de l'entreprise Giroux à Saint-Rémy.

Tarif des cases du nouveau colombarium. - Une case pour une concession d'une durée de 50 années : 1 000 €. Une case pour une concession perpétuelle : 1500 €, étant précisé que chaque case peut accueillir quatre urnes funéraires.

Éclairage public. - Rénovation d'une commande d'éclairage public à Pont-de-Chevigny. Le SICECO a assuré 60 % du coût des travaux, le reste à charge pour la commune s'élevant à 526,98 €.

Notification de la dotation forfaitaire des communes 2016. - Population DGF : 400 / Dotation forfaitaire 2016 : 31 372 € ; contribution de la commune au redressement des finances publiques : moins 3 232 €.

Notification de la DSR. - Au titre de l'année 2016 : 9 830 euros.

Subvention exceptionnelle. - Attribution d'une subvention exceptionnelle pour un montant de 1 598 € par le ministère de l'Intérieur pour l'opération « Mise en accessibilité de la mairie ».

Conseil départemental. - Attribution au SICECO d'une subvention de 28 000 € pour des travaux de renforcement électrique à Charentois rue des Monts-Libeaux avec déplacement du transformateur (travaux pris en charge à 100% par le Conseil départemental et le SICECO).

Redevance. - Instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages de transport et de distribution d'électricité et de gaz. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.

Nouvelles plantations. - Les Pépinières de Plombières procéderont au remplacement de végétaux suite à la sécheresse de l'été 2016 ainsi qu'à de nouvelles plantations dans chacun des 6 hameaux pour un montant total TTC de 2 172,82 €.

Signature d'une convention. - Entre la commune de Millery et celle de Semur–en-Auxois relative aux nouvelles activités périscolaires (NAP). Coût pour la commune de Millery pour l'année scolaire 2015-2016 : 4 430,77 €. Le Maire rappelle qu'il trouve scandaleux que l'État oblige les communes à de nouvelles dépenses alors même qu'il ne les finance pas en totalité et que dans le même temps les dotations aux communes sont en diminution. Il estime également qu'il faut rembourser la commune de Semur-en-Auxois de notre quote-part puisque 17 enfants de Millery ont fréquenté lesdites NAP.

Frais de scolarité. - Le coût des frais de scolarité des élèves accueillis à Genay s'élèvent à 605,55 € par enfant (3 enfants de Millery y sont scolarisés). Trois enfants de la commune sont scolarisés à Vic-de-Chassenay pour un coût de scolarité total de 1 695,33 €. Le coût des frais de scolarité des écoles publiques de Semur s'élèvent à 10 762,34 € : 5 sont scolarisés à l'école maternelle du Rempart, 5 à l'école maternelle des Croisettes, 10 à l'école élémentaire du Rempart et 4 à l'école élémentaire de Champlon.

Contrat. - Le contrat de Monsieur Hervé DUBOIS a été renouvelé pour un an.

Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon (SMBVA)

Désignation des délégués. - Jacky Lüdi titulaire, Dominique Lucotte suppléant.

Communautés de communes : fusion de Semur, Venarey, Précy et Vitteaux

Le 10 juin, le Conseil municipal s'est prononcé contre ce projet de périmètre par 10 voix contre et 1 abstention.

Au 1er janvier 2017, la fusion a été actée, la nouvelle communauté de communes prenant le nom de Communauté de communes des Terres d'Auxois.

Le 6 janvier 2017, première assemblée générale de la Communauté de communes des Terres d'Auxois :

Martine Eap-Dupin a été élue présidente.

Neuf vice-présidents ont été élus : Éric Baulot, Alain Delaye, Franck Debeaupuis, Jean-Michel Garraut, Christelle Muther, Bernard Paut, Francis Perrot, Jean-Michel Petreau, Catherine Sadon.

AU FIL DES DOSSIERS...

Convention Ecovillages avec le Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté

Un accord-cadre a été signé pour une durée de 4 ans.
Proposition d'achat de biens immobiliers dans le cadre de l'opération « Village Avenir » mise en place par le Conseil régional BFC.
Choix des actions dans la cadre de l'opération Ecovillages :

- Site de l'ancienne maison en briques : réaménagement de l'habitation.
- Site de l'atelier communal : réaménagement en salle intergénérationnelle et de loisirs.
- Site de la grange : réaménagement en logements.
- Avant-projet sommaire concernant la réhabilitation de la maison « brique et pierre » réalisé par M. Dominique Jouffroy architecte dans le cadre du projet « Ecovillages ».

Divers

Renouvellement de la convention pour la réalisation par les services départementaux de prestations relatives à l'entretien et à l'exploitation de la voirie communale.
La VC n° 201 à Millery a été renommée « Chemin des Écrynières », depuis le carrefour avec la RD 1 jusqu'au carrefour avec la VC n° 206.
La Fédération départementale de pêche a procédé à un inventaire des espèces de poissons présents sur le ruisseau de Cernant dans le cadre d'un suivi sur le bassin versant de l'Armançon par des techniques de pêches à l'électricité.
La Ligue pour la Protection des Oiseaux en Côte-d'Or signale la présence sur notre territoire communal d'une espèce d'oiseaux menacée : la pie-grièche à tête rousse.
L'entreprise Boussard a assuré le fauchage au printemps et à l'automne.
La réalisation des travaux de voirie 2016 a donné satisfaction.
Remise en place du coq sur le monument aux morts.
ERDF change de nom pour devenir ENEDIS.
Une réunion publique d'information à destination des habitants de Millery s'est tenue en septembre.
Dépose de la cabine téléphonique de Chevigny par Orange.
Instructions de documents d'urbanisme en 2016 : 9 demandes de certificat d'urbanisme, 8 demandes de déclaration préalable et 9 demandes de permis de construire.
Par un courrier en date du 26 décembre, Monsieur le Président du Conseil départemental nous « *confirme qu'au vu de la couverture ADSL actuelle de votre Commune, celle-ci sera traitée directement par la fibre optique à la maison. Néanmoins, elle fera très certainement partie des premières communes de la deuxième phase de notre déploiement. Le calendrier précis sera connu au premier trimestre 2017.* »
Procès verbaux des conseils d'école du RPI Genay/Vic-de-Chassenay.
Participation aux réunions et comptes-rendus de la CCS, du SIAEPA, du SICECO, du SMBVA...
Abattage des arbres dangereux à proximité du carrefour entre la VC n° 9 et la RD 980.
Il est rappelé aux propriétaires de haies bordant les voies communales ainsi que les chemins ruraux qu'ils ont l'obligation d'en assurer la taille faute de quoi la commune la fera réaliser aux frais desdits propriétaires.
L'Armançon a largement débordé le 23 novembre, jour de l'inauguration des travaux sur le barrage de Pont-et-Massène...

Affouages 2016/2018

Sur proposition de l'ONF il a été décidé de procéder à la coupe et à la vente de taillis sous futaie au lieu dit « Prés sauvages » consistant en l'exploitation de 26 arbres et de taillis sous futaie âgés de 40 ans sur une surface de 1.42 ha. Le partage des parties à exploiter a été réalisé par tirage au sort, le montant de la taxe d'affouage fixé à 6 € du stère. Les délais à respecter sont les suivants : exploitation : 31 10 2018 ; abattage : 30 04 2018 ; débardage : 31 10 2018.

Élections 2017 : calendrier

- Les élections présidentielles se tiendront les 23 avril et 7 mai 2017.
- Les élections législatives les 11 et 18 juin 2017.

Mégadécharge

- Le Maire tient à remercier les nombreuses personnes, habitant ou non la commune, qui ont transmis leurs courriers adressés à madame la Préfète pour demander la cessation de l'exploitation de la mégadécharge le 8 janvier 2018 au plus tard.
- La société COVED a de nouveau scrupuleusement respecté l'arrêté préfectoral qui fixe à 55 400 le tonnage d'ordures pouvant être entassées sur la Terre-au-Seigneur. Elle a en effet déclaré en avoir « enfoui » 51 899,19 tonnes lors de l'année 2015.
- Commission de Suivi du Site (CSS) de la mégadécharge les 4 mai et 1er juillet.

Les inondations en 2016

MEGA-DÉCHARGE

Le dernier rendez-vous mensuel du compte à rebours de la fermeture de la méga-décharge a eu lieu le vendredi 6 janvier dernier

Une année 2016 très mouvementée...

Les 12 derniers mois auront permis de révéler au grand jour les intentions de l'exploitant puisque dès le 5 janvier 2016, COVED adressait à la préfecture un « porter à connaissance » demandant à :

- Prolonger l'exploitation de la décharge pendant 5 ans.
- Pouvoir accueillir des déchets des départements limitrophes.
- Être autorisé à recevoir des déchets industriels banals non issus de centres de tri.

Aussitôt, l'ASPA mobilisait les élus et la population aux portes de la décharge et lançait dès le 8 janvier, en présence de la télévision et des médias, les rendez-vous mensuels du compte à rebours de la fermeture définitive de l'installation. Parallèlement, avec le concours des communes, une campagne de lettres à Madame la Préfète se mettait en place, la priant de veiller au respect de la décision du Tribunal administratif et, en conséquence, à la fermeture de l'installation en janvier 2018 au plus tard.

Pendant ce temps, la demande de COVED était instruite par l'Inspection des Installations Classées (DREAL) qui concluait à des capacités suffisantes de traitement des déchets en Côte-d'Or sans qu'il soit nécessaire de maintenir ouverte la décharge de Vic-de-Chassenay et Millery, qui rappelait les nuisances et l'impact désastreux de l'installation, et qui soulignait l'opposition de la population ainsi que l'unanimité des élus réclamant la fermeture de la décharge. De fait, dès le 4 mai, une Commission de Suivi du Site (CSS) était réunie à Vic-de-Chassenay pour entendre le rapport défavorable de la DREAL.

Sur la base de ces conclusions réservées, Madame la Préfète écrivait à COVED le 18 mai 2016 pour lui signifier le rejet de sa triple demande (précisons qu'entre janvier et mai plus de 1 200 lettres de citoyens lui parvenaient, l'invitant à fermer la décharge en janvier 2018 au plus tard) ; la Préfète précisait en outre à l'exploitant qu'il disposait d'un délai de 6 mois pour présenter soit un projet de remise en état du site, soit un nouveau et lourd dossier de demande d'autorisation d'exploiter qui viserait, cette fois, une extension de la décharge.

Un certain nombres d'infractions de COVED

Le 1er juillet, une nouvelle CSS était convoquée par Monsieur le Sous-Préfet ; lors de celle-ci, une communication des fonctionnaires de la DREAL faisait état d'un certain nombre d'infractions de COVED relevées lors d'une inspection effectuée le 1er juin, elle annonçait que les mesures à prendre étaient à l'étude. Au cours de cette même CSS, une visite de la décharge, bien que très rapide, permettait à ses membres d'assister au travaux de terrassement du dernier casier et de constater qu'une fois de plus COVED procédait au recouvrement des bancs de calcaire sans les avoir excavés au préalable comme l'obligation lui en est faite, cette fois sous les yeux mêmes de l'inspection des installations classées…

Le 11 août, Madame la Préfète adressait à COVED un arrêté de mise en demeure faisant suite aux infractions de l'exploitant constatées le 1er juin, relativement aux arrêtés préfectoraux réglementant la méga-décharge et lui intimait l'ordre d'y remédier sous peine de sanctions pénales. Les Maires de Millery et de Vic-de-Chassenay ont eu la fâcheuse surprise de devoir découvrir tardivement l'existence de cet arrêté au hasard d'une navigation sur Internet alors qu'ils étaient chargés de son exécution… Parmi les infractions constatées figurent des dépassements de 2,3 à 240 fois les normes de concentration de rejets atmosphériques de biogaz, notamment en ce qui concerne 3 composés cancérogènes : l'hydrogène sulfuré, le benzène et le dichloroéthane...

DERNIÈRE LIGNE DROITE AVANT FERMETURE ?

Fin 2016, l'incertitude demeure...

Alors que nous arrivons à 12 mois de l'expiration de l'autorisation préfectorale d'exploiter la méga-décharge et que PAPREC, leader français du recyclage, vient de racheter COVED, l'incertitude plane toujours sur le devenir de la décharge : le délai de 6 mois fixé par la Préfète est échu et aucun document nouveau ne semble avoir été produit par COVED.
De même, alors que les Maires étaient pourtant chargés de l'exécution de l'arrêté, aucune communication de la préfecture ou de la DREAL ne permet en cette fin d'année 2016 de savoir où en est l'application des sanctions prescrites par la mise en demeure du 11 août 2016.
Quant à l'aveu implicite et tardif par la DREAL de l'inutilité de la méga-décharge de Vic-de-Chassenay et Millery, du fait des capacités suffisantes de traitement des déchets en Côte-d'Or, il vient de prendre un relief particulier avec l'annonce surréaliste d'un arrêté préfectoral du 15 novembre 2016 autorisant l'usine d'incinération du Grand Dijon, confrontée à une pénurie chronique de déchets côte-d'oriens, à accueillir les ordures de l'euro-métropole de Strasbourg au mépris de l'empreinte carbone des transports correspondants (15 000 tonnes/an) sur notre planète.
Décidément, les règles de fonctionnement du monde des déchets s'avèrent impénétrables et dangereuses ; au-delà de la nausée, elles peuvent provoquer la colère, sinon la révolte, du citoyen soucieux de la défense de l'Environnement...

Casier en cours d'exploitation CSS du 1er juillet 2016

Dernier casier en cours de terrassement : recouvrement du calcaire bleu sinémurien CSS du 1er juillet 2016

UN PEU D'HISTOIRE

Fac-similé du procès-verbal de délimitation de la Côte d'Or, signé par les députés du département à la Constituante le 9 février 1790. Notre département est alors le seul de France dont le nom n'a aucune connotation géographique. Nous le devons au génie persuasif de Charles-André-Rémy ARNOULT, Député du baillage de Dijon à l'Assemblée Constituante de 1789.

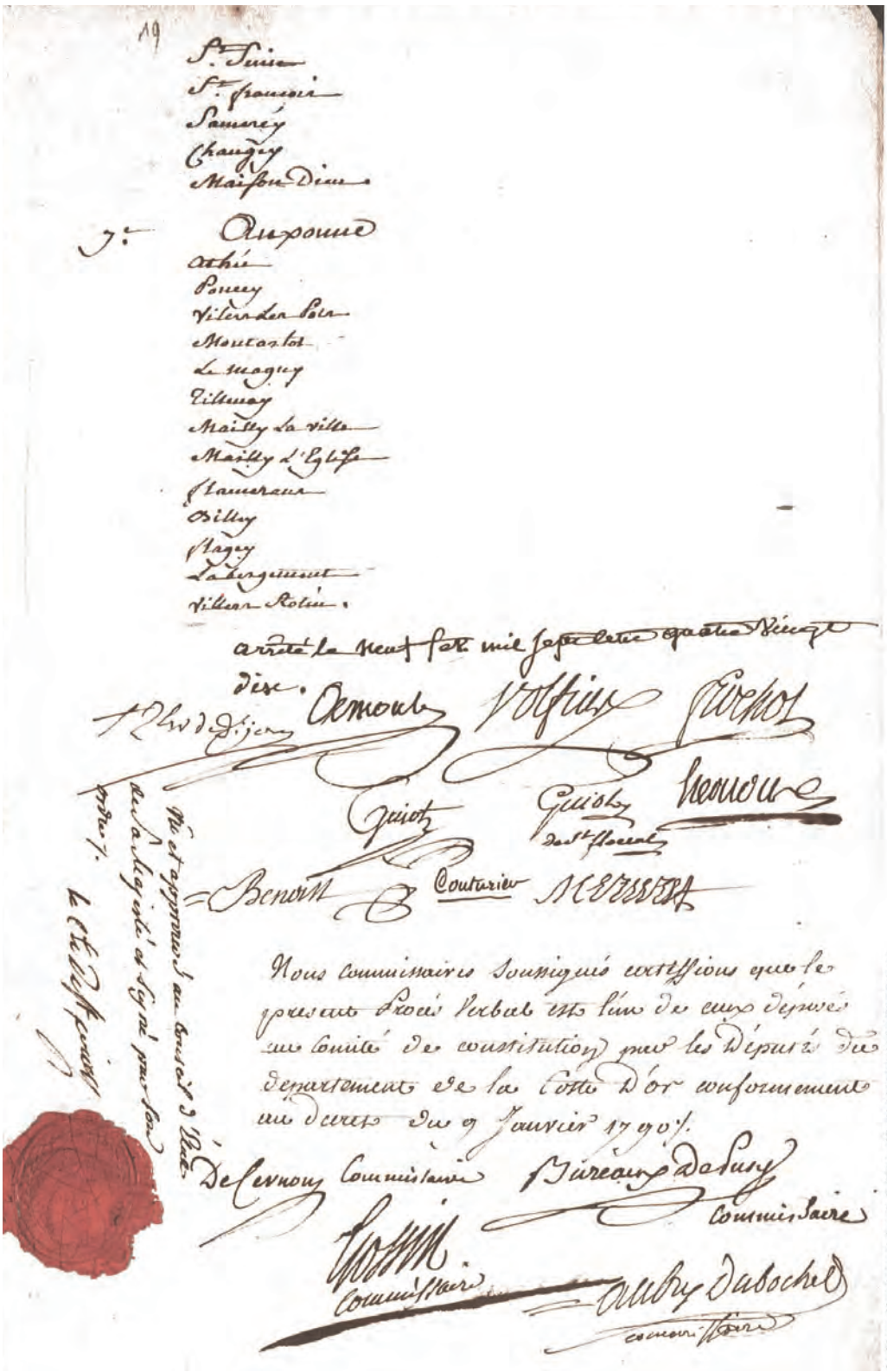

Archives départementales de la Côte-d'Or / L182©CG21/F.PETOT/2011